

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 201 Subventions (17.500 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant, ateliers du Père Lachaise associés (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Ateliers d'artistes de Belleville, 1 rue Picabia (20e), au titre de ses activités 2019. 8383 ; 2019-03622.

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Ateliers de Ménilmontant, 43 rue des Panoyaux (20e), au titre de ses activités 2019. 20626 ; 2019-03219

Article 3 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Ateliers du Père Lachaise associés, 77 rue de Bagnole (20e), au titre de ses activités 2019. 19589 ; 2019-05029.

Article 4 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces subventions aux associations d'ateliers d'artistes du 20e arrondissement, d'un montant de 17.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO